



Berne, le 7 janvier 2011

Aux destinataires de la
procédure d'audition selon
liste annexée

**Ouverture de la procédure d'audition au sujet du rapport explicatif sur la
conclusion d'un protocole modifiant la Convention entre la Suisse et la Suède
en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et
sur la fortune**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport mentionné en marge.

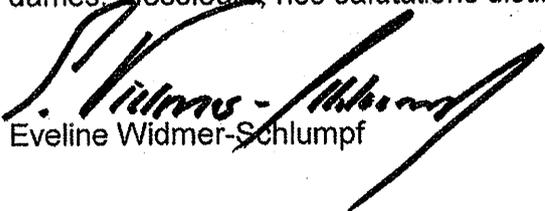
Le délai de réponse est fixé au

7 février 2011.

C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, une version
électronique de votre prise de position à l'adresse électronique suivante:
Monsieur Pascal Duss, pascal.duss@estv.admin.ch.

Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à Monsieur
Pascal Duss, téléphone 031 322 71 57.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mes-
dames, Messieurs, nos salutations distinguées.


Eveline Widmer-Schlumpf

Annexes :

- rapport explicatif (d, f)
- liste des organisations consultées (d, f)